

ST-ROMUALD.—Mon enfant a été guéri des fièvres typhoïdes. Mon mari et un autre enfant en avaient été également atteints. Dans le cas de mon mari, une pleurésie vint aggraver le danger. Après avoir reçu les derniers sacrements, on crut que tous deux succomberaient à la maladie : On commence une neuvaine de mosses à sainte Anne, et la guérison vient.

J. G.

—000—

FAVEURS OBTENUES PAR SAINTE ANNE (1)

Guéri des fièvres typhoïdes. *E. C., St-David.*—Actions de grâces. *Dme A. L., Norway.*—J'avais un frère en voyage dont je ne recevais aucune nouvelle ; ma prière à Sainte Anne a été exaucée. *E. B., Coaticook.*—Grâce à sainte Anne mon enfant se porte bien. *Dme J. C., Somerset.*—J'ai été guéri après une neuvaine. *J. P. Montague.*—Faveur obtenue. *St-Cyrille de Wendover.*—Notre enfant nous est revenu après six ans d'absence. *Marborough*—Actions de grâces. *M. A. M., Wheatland.*—J'ai eu recours à sainte Anne et elle m'a guérie. *Dme P. A. L., Fruit Port.*—Sainte Anne a obtenu la guérison de mon enfant. *W. P. Deschambault.*—Grâce à la bonne Sainte je suis guéri. *S. R., St-François.*—Maladie guérie. *Dme A. S., Oscoda.*—J'ai été tiré d'une très mauvaise situation. *F. X. G., Berthier.*—Faveur obtenue. *Melle A. B., Stanfold.*—Guérison d'un mal au visage. *Melle L. M., Lyster.*—J'ai été exaucé. *P. M., St-Henri.*—Nous avons été préservés d'un grand malheur. *V. D., Trois-Rivières.*—Soulagement obtenu. *Dme P. B., St-Barnabé.*—Mon père a été guéri d'une inflammation de poumon. *Somerset.*—Deux faveurs signalées. *Kamouraska.*—Conversion due à sainte Anne. *Charlesbourg.*—Ma fille a été guérie de la diphthérie. *Dme A. L., Sorel.*—Jeune homme subitement guéri après s'être recommandé à sainte Anne. *Dme J. C. New-Bedford.*—J'ai obtenu la guérison de mon frère et de ma sœur. *Lévis.*—Sainte Anne a guéri mes enfants. Autres faveurs. *J. M., Bay City.* Maladie guérie. *Dorchester, N. B.*—J'ai été guéri d'un mal de jambes très-grave, après avoir prié sainte Anne et avoir promis de publier ma guérison dans les annales. *E. H., Sillery.*—Guérison obtenue. *Enfant de Marie.*—

(1) Conformément au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de ces faits.